

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**AVIS DE CONVOCAION**

**A : M. Jean-Marc Robitaille                    M. Marc Campagna  
Mme Nathalie Bellavance                M. Frédéric Asselin  
M. Daniel L'Espérance                   M. Clermont Lévesque  
Mme Marie-Claude Lamarche           M. Jean-Luc Labrecque  
M. Réal Leclerc                            M. Sylvain Tousignant  
M. Denis Poitras                          M. Michel Lefebvre  
M. Michel Morin                           M. Stéphane Berthe  
M. Paul Asselin                            M. Jean-Guy Sénécal  
Mme Marie-Josée Beaupré**

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 8 FÉVRIER 2010 À 19H30** en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (042-02-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (043-02-2010);
3. Consultation publique :
  - 3.1 projet de règlement numéro 1001-115 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter l'usage «Hébergement, classe A, hôtel» dans la zone 9064-38 située sur le boulevard de la Pinière;
  - 3.2 projet de règlement numéro 1001-116 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - créer la zone 8869-88 pour fins de parc et ajout des usages «Hébergement, classe G, habitation à loyer modique», « garderie » et « maison de la famille » dans la zone 8869-89;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance (044-02-2010)

Donné à Terrebonne, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2010.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
8 FÉVRIER 2010**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 8 février 2010, à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

**RÉSOLUTION NO : 042-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 043-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**QUE** l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté

**ADOPTÉ**

Le Maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et Monsieur Daniel Sauriol, directeur à l'aménagement du territoire, expliquent les projets de règlements et entendent les personnes qui désirent s'exprimer.

- projet de règlement numéro 1001-115 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – ajouter l'usage «Hébergement, classe A, hôtel» dans la zone 9064-38 située sur le boulevard de la Pinière;
- projet de règlement numéro 1001-116 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - créer la zone 8869-88 pour fins de parc et ajout des usages «Hébergement, classe G, habitation à loyer modique», « garderie » et « maison de la famille » dans la zone 8869-89.

**RÉSOLUTION NO : 044-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marc Campagna**

**APPUYÉ PAR : Stéphane Berthe**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE  
8 FÉVRIER 2010**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 8 février 2010 à 19h30, en la salle du Conseil de l'édifice Louis-Lepage, au 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Marc Campagna
Daniel L'Espérance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	Jean-Luc Labrecque
Denis Poitras	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Le greffier dépose à la table du Conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 41.
- Les procès-verbaux du Comité exécutif des séances tenues les 13, 20 et 27 janvier 2010.
- Le procès-verbal du greffier concernant une correction apportée au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005-6 visant à assujettir le nouveau secteur résidentiel « Napoléon » à l'application d'objectifs et de critères qualitatifs adopté le 14 septembre 2009 (article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*).

**RÉSOLUTION NO : 045-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 046-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance**

**APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque**

**QUE** l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance (045-02-2010);
2. Adoption de l'ordre du jour (046-02-2010);
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 et de la séance extraordinaire du 19 et du 25 janvier 2010 (047-02-2010);

**4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

- 4.1 Approbation des prévisions budgétaires 2010 et du tableau des améliorations majeures 2010-2011-2012 de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne (048-02-2010);
- 4.2 Avis de motion - règlement modifiant le troisième alinéa de l'article 7 du règlement 430 relatif à l'organisation du corps de police de la Ville de Terrebonne – remplacement du directeur du Service de police en cas d'absence (049-02-2010);
- 4.3 Avis de motion – règlement d'emprunt (#459) – travaux de bordures, de fondation, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur les rues de Cazaux et des Mièges (050-02-2010);
- 4.4 Avis de motion – règlement (#104-2) – modifiant les règlements 104 et 104-1 (infrastructures dans la rue de l'Hortensia) ajout de dix lots et exclusion de deux lots au bassin de taxation de surdimensionnement (051-02-2010);
- 4.5 Avis de motion – règlement (#274-1) – modifiant le règlement 274 (travaux d'aménagement paysager dans une zone tampon le long du chemin Sainte-Claire et en arrière-lots du boulevard Laurier) ajout de dix lots et exclusion de deux lots au bassin de taxation (052-02-2010);
- 4.6 Avis de motion – règlement (#424-1) abrogeant le règlement numéro 424 (travaux d'infrastructures dans les rues Lauzon, de Nantes et Charron) (053-02-2010);
- 4.7 Approbation du règlement d'emprunt numéro 30 de la RAIM – travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses de la RAIM (054-02-2010);
- 4.8 Avis de motion – règlement d'emprunt (#442) – acquisition de terrain afin de permettre le prolongement de la rue Rodrigue et décrétant le paiement d'une quote-part à un promoteur pour le surdimensionnement dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue (055-02-2010);
- 4.9 Avis de motion – règlement d'emprunt (#458) – travaux d'installation de l'aqueduc et pose de pavage dans les rues de Nevers, de Sardaigne et de l'Aiglon (056-02-2010);

- 4.10 Avis de motion – règlement d'emprunt (#467) - aménagement de divers parcs ainsi que l'achat d'équipements sportifs et de loisir (057-02-2010);

## **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 Appropriation du surplus libre La Plaine afin de l'affecter au règlement d'emprunt numéro 561 (058-02-2010);

## **6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

- 6.1 Autorisation de signature – entente intermunicipale entre les villes de Laval et de Terrebonne – entretien du pont Sophie-Masson (059-02-2010);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux de construction de conduites d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue dans la rue Nationale (060-02-2010);

## **7. URBANISME**

- 7.1 Dérogations mineures (061-02-2010);
- 7.2 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-115 modifiant le règlement de zonage 1001 – ajout de l'usage « hébergement, classe A, hôtel » dans la zone 9064-38 (boulevard de la Pinière) (062-02-2010);
- 7.3 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-116 modifiant le règlement de zonage 1001 afin de créer à même une partie de la zone 8869-89 la zone 8869-88 pour fins de parc et ajouter les usages « Hébergement, classe G, habitation à loyer modique », « garderie » et « maison de la famille » dans le résidu de la zone 8869-89 en front de la rue Rodrigue (063-02-2010);
- 7.4 Nomination – membres du Comité consultatif d'urbanisme (064-02-2010);
- 7.5 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (065-02-2010);

## **8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

## **9. RESSOURCES HUMAINES**

## **10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Autorisation – installation de signalisation (066-02-2010);

## **11. AFFAIRES NOUVELLES**

## **12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, le lundi 8 mars 2010, à 19 h 30.

## **13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

## **14. PÉRIODE DE QUESTIONS (067-02-2010)**

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 047-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant**

**APPUYÉ PAR : Michel Morin**

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2010 et des séances extraordinaires tenues les 19 et 25 janvier 2010 soient adoptés.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 048-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Clermont Lévesque**

**APPUYÉ PAR : Paul Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les prévisions budgétaires 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de la Ville de Terrebonne indiquant un déficit de 1 482 630 \$, lequel est assumé par la Société d'Habitation du Québec pour un montant de 1 334 367 \$ et à 10 % par la Communauté Métropolitaine de Montréal pour un montant de 148 263 \$ et approuve également le tableau d'améliorations majeures 2010-2011-2012.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 049-02-2010**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement ( # 430-1) modifiant le 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 7 du règlement numéro 430 relatif à l'organisation du corps de police de la Ville de Terrebonne concernant le remplacement du directeur du Service de police en cas d'absence.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 050-02-2010**

**Le conseiller Paul Asselin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 459) décrétant des travaux de bordures, de fondation, de revêtement bitumineux, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur les rues de Cazaux et des Mièges et prévoyant un emprunt n'excédant pas 918 812\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 051-02-2010**

**Le conseiller Daniel L'Espérance** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 104-2) modifiant les règlements numéros 104 et 104-1 (infrastructures dans la rue de l'Hortensia, entre le boulevard Laurier et la rue des Pins) par le remplacement de l'annexe « B-1 » par l'annexe « B-2 », afin d'ajouter dix lots et d'exclure deux lots au bassin de taxation pour les travaux de surdimensionnement.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 052-02-2010**

**La conseillère Nathalie Bellavance** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 274-1) remplaçant l'annexe « B » mentionné à l'article 5 du règlement numéro 274 décrétant des travaux d'aménagement paysager dans une zone tampon le long du chemin Sainte-Claire et en arrière-lots du boulevard Laurier, et ce, afin d'exclure deux lots et d'inclure dix lots au bassin de taxation.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

#### **RÉSOLUTION NO : 053-02-2010**

**Le conseiller Michel Morin** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 424-1) abrogeant le règlement 424 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, de fondation et de revêtement bitumineux dans les rues Lauzon, Nantes et Charron et prévoyant un emprunt au montant de 1 365 000\$ pour en payer le coût.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 054-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Denis Poitras**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le règlement numéro 30 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins adopté le 19 janvier 2010 et décrétant des travaux de réfection de chambres et d'équipements sur les conduites maîtresses de la RAIM et prévoyant un emprunt au montant de 4 837 200 \$.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 055-02-2010**

**La conseillère Marie-Claude Lamarche** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 442) ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réalisation de travaux d'installation de conduites d'aqueduc, d'égouts et de fondation de rue ainsi que l'acquisition par la Ville de terrain permettant le prolongement de la rue Rodrigue et prévoyant un emprunt de 331 900 \$.

**RÉSOLUTION NO : 056-02-2010**

**Le conseiller Réal Leclerc** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 458) décrétant des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc, de fondation de rue et de pose de revêtement bitumineux dans et sur les rues de Nevers, de Sardaigne et de l'Aiglon et prévoyant un emprunt n'excédant pas 760 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 057-02-2010**

**Le conseiller Marc Campagna** donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 467) décrétant l'aménagement de divers parcs ainsi que l'achat d'équipements sportifs et de loisir dans la ville de Terrebonne et prévoyant un emprunt n'excédant pas 3 360 000\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

**RÉSOLUTION NO : 058-02-2010**

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne doit procéder au refinancement d'un montant de 10 700 \$ relatif à un emprunt échéant le 18 février 2010 et imputable en totalité au secteur La Plaine;

**ATTENDU QUE** le surplus libre de La Plaine est de 25 279,97 \$ et qu'il doit être utilisé pour le bénéfice du secteur La Plaine;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-85-REC du Comité exécutif en date du 3 février 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marie-Claude Lamarche  
APPUYÉ PAR Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal autorise l'appropriation du surplus libre de La Plaine au montant de 10 700 \$ et son affectation au remboursement de l'emprunt du règlement numéro 561.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 059-02-2010**

**ATTENDU QUE** le pont Sophie-Masson relie les territoires des villes de Laval et de Terrebonne et fait partie d'une route dont les municipalités demeurent responsables de l'entretien de la chaussée, des garde-fous, du drainage, de la signalisation et de l'éclairage ;

**ATTENDU QU'**une entente est déjà intervenue entre les deux (2) villes relativement à l'éclairage décoratif dudit pont ;

**ATTENDU** le projet d'entente pour un terme d'une (1) année et se renouvelant automatiquement pour le même terme et selon les mêmes conditions par tacite reconduction, établissant les obligations de chacune des parties et le partage des coûts reliés à l'entretien de la chaussée, des garde-fous, du drainage et de la signalisation ;

**ATTENDU** la recommandation CE-2010-50-REC du Comité exécutif du 20 janvier 2010;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Luc Labrecque  
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

**QUE** le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente à intervenir avec la Ville de Laval concernant l'entretien du pont Sophie-Masson.

**ADOPTÉ**

## RÉSOLUTION NO : 060-02-2010

**ATTENDU QUE** la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de construction de conduites d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue dans la rue Nationale;

**ATTENDU QUE** vingt (20) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1<sup>er</sup> février 2010, à savoir :

Excavation Marcel Clark Inc.	1 636 515.37 \$
Transport et Excavation Mascouche Inc.	1 668 554.93 \$
Paysagiste S. Forget Inc.	1 768 025.46 \$
Louisbourg SBC, s.e.c., division Constructions Louisbourg	1 808 957.33 \$
Les Excavations Panthère Inc.	1 845 278.37 \$
Cardinal Excavation (3087-8730 Québec Inc.)	1 891 219.49 \$
Construction Léomar Inc.	1 944 946.31 \$
Constructions Anor (1992) Inc.	1 976 215.50 \$
Les Excavations Roc-Sol Ltée	2 168 811.40 \$
Les Constructions Infrabec Inc.	2 187 715.03 \$
Cyvex Construction	2 273 272.59 \$
Les Entreprises Gaspard Inc.	2 359 016.96 \$
Raymond Bouchard Excavation Inc.	2 458 304.63 \$
Sintra Inc. (région Lanaudière-Laurentides)	2 518 828.20 \$
Entreprise TGC Inc.	2 520 010.22 \$
Groupe Benoit Inc.	2 589 951.78 \$
Les Constructions Percan	2 664 625.00 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord Inc.	2 700 000.00 \$
Les Équipements d'Excavation Quatre-Saisons Inc.	2 849 667.01 \$
Construction Mergad Inc.	3 131 039.07 \$

**ATTENDU QUE** la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark Inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 février 2010 par Monsieur Steve Chaumont, ingénieur de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Tousignant  
APPUYÉ PAR Michel Lefebvre**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la compagnie Excavation Marcel Clark Inc. pour des travaux de construction de conduites d'égouts, d'aqueduc et de fondation de rue dans la rue Nationale pour un montant de 1 449 847.50 \$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 337.

**QUE** le certificat de disponibilité de crédits numéro 2010-0036 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 061-02-2010**

**ATTENDU** les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Paul Asselin  
APPUYÉ PAR Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

1. **D09-2868 / 6691, rue des Frênes / Christiane Lacroix  
Lot 1 889 176 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction, pour un agrandissement résidentiel projeté, d'une marge latérale minimale à 0,85 mètre au lieu de 2 mètres.

2. **D09-2722 / 344, rue Léveillé / Gilles Fortin  
Lot 2 439 213 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise la réduction de la distance minimale entre un mur du garage et une ligne latérale à 0,61 mètre au lieu de 1 mètre et la réduction de la distance minimale entre un mur du garage et une ligne arrière à 0,61 mètre au lieu de 1 mètre.

3. **D09-3105 / 143, rue de Miramas / Isabelle Vaillancourt  
Lot 4 028 152 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, la réduction de la marge avant secondaire minimale à 4,2 mètres au lieu de 4,5 mètres.

4. **D09-3075 / 33, croissant des Mélèzes / Sylvie Larochelle  
Lot 2 916 851 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise, pour une remise existante, la réduction de la distance minimale entre un mur et une ligne latérale à 0,35 mètre au lieu de 0,60 mètre et la réduction de la distance minimale entre le débord de toit de la remise et une ligne latérale à 0 mètre au lieu de 0,3 mètre.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 062-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Michel Morin**

**APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-115 afin d'ajouter l'usage « hébergement, classe A, hôtel » dans la zone 9064-38 située sur le boulevard de la Pinière.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 063-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Marie-Claude Lamarche**

**APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-116 ayant pour objet de créer la zone 8869-88 à même une partie de la zone 8869-89 et de prévoir dans cette nouvelle zone 8869-88, les usages « institutionnel classe A–parc, terrain de jeux et espace naturel, institutionnel classe B–service institutionnel parc et institution ». De plus, ce règlement prévoit dans le résidu de la zone 8869-89, situé en front de la rue Rodrigue, l'ajout des usages suivants, à savoir : « hébergement classe G-habitation à loyer modique », « garderie » et « maison de la famille ».

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 064-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque**

**APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant**

Conformément à l'article 3 du règlement 96-4, le Conseil municipal nomme les conseillers et résidants suivants pour siéger à titre de « membre » du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

**Conseillers**

Mme Nathalie Bellavance  
MM Frédéric Asselin, président  
Marc Campagna  
Michel Lefebvre

**Résidants**

Mme Claire Messier, vice-présidente,  
2 ans  
MM François Bastien, 1 an  
Serge Léger, 2 ans  
Laurier Caron, 1 an  
Jean Lavergne, 2 ans  
Maxime Laforest, 1 an  
Émilien Charest, 2 ans  
Bernard Richaudeau, 1 an

## **Membres substitués (2)**

Mme Marie-Josée Beaupré  
M Réal Leclerc

**QUE** le Conseil municipal remercie les membres sortants pour les services rendus : Claude Morin, Jacques Picard, Pasteur Dumont, Yolande Forcier, Mario Sabourin, Alain Bernard, André Hamel et Lauraine Méthot.

## **ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : 065-02-2010**

**ATTENDU** les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 28 janvier 2010;

**ATTENDU QU'il** y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre  
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 28 janvier 2010 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 35 suivants :

- 1. D09-2388 / 1170, rue de Bayeux / Groupe Platinum Construction 2001  
Lot 3 440 588 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction du modèle « Jouvence » démontrant une habitation unifamiliale isolée produit par Gilbert Therrien, technologue, en date du 19 janvier 2010.

- 2. D09-3087 / 3013, rue de Montpellier / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 286 387 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010.

3. **D09-3091 / 3037, rue de Montpellier / Les Constructions Martin Cousineau inc.  
Lot 4 397 681 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 10 janvier 2010.

4. **D09-3112 / 99, rue de Bordeaux / Les Habitations Kira  
Lot 4 436 503 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010, conditionnellement au dépôt et à la validation d'une proposition de bonification relativement au traitement de l'élévation avant secondaire.

5. **D09-3111 / 2470, rue des Callas / 9089-8396 Québec inc.  
Lot 4 139 245 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010.

6. **D09-3139 / 15, rue de Cazaux / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.  
Lot 4 206 042 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010, conditionnellement à ce que la couleur du parement complémentaire à la maçonnerie ne soit pas blanche.

7. **D09-3137 / 21, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.  
Lot 4 206 043 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010.

8. **D09-3144 / 33, rue de Cazaux / Les Entreprises Yanick Villeneuve inc.  
Lot 4 206 045 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010.

9. **D09-3134 / 46, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.  
Lot 4 206 009 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010.

10. **D09-3059 / 58, rue de Cazaux / Les Constructions Jean Brunet inc.**  
**Lot 4 206 011 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010.

11. **D09-3138 / 99, rue de Cazaux / Jacques Cloutier & Fils inc.**  
**Lot 4 206 056 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 janvier 2010, conditionnellement à ce que le parement de maçonnerie de la façade du bâtiment soit prolongé jusqu'au niveau du sol.

12. **D09-3108 / 290, rue de Lavours / Construction Serge Rheault inc.**  
**Lot 4 028 262 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010, conditionnellement à ce que le demandeur s'engage à éviter la répétition côte à côte de modèles architecturaux d'aspect identique.

13. **D10-0007 / 166, rue de Miramas / Construction Serge Rheault inc.**  
**Lot 4 028 148 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 21 janvier 2010.

14. **D09-3127 / 8, place du Vaucluse / Groupe Quevillon Galarneau inc.**  
**Lot 3 579 209 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 janvier 2010.

15. **D09-3125 / 22, place du Bois-Clair / Corporation Immobilière Domicil**  
**Lot 3 302 667 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 21 janvier 2010.

16. **D09-3124 / 1010, rue de l'Abricotier / Les Constructions Jean-Guy Ouellette inc.**  
**Lot 3 988 991 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 12 janvier 2010.

17. **D10-0018 / 2645, rue de l'Aubier / Les Habitations de l'Avenir inc.**  
**Lots 4 186 225 et 4 186 212 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 10 janvier 2010.

18. **D10-0034 / 2669, rue de l'Aubier / Les Habitations de l'Avenir inc.**  
**Lots 4 186 221 et 4 186 208 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 19 janvier 2010.

19. **D09-2424 / 4537, 4539, 4541, rue Noël / Les Constructions Jaly inc.**  
**Lots 4 047 939, 4 047 940 et 4 047 941 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 11 janvier 2010, conditionnellement à ce que les toitures des galeries soient constituées de tôle.

20. **D09-3060 / 1201, rue Rodrigue / Habitations des Vignobles inc.**  
**Lot 3 969 672 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 12 janvier 2010, conditionnellement à ce que les élévations latérales présentent un retour de maçonnerie sur une profondeur minimale de 18 pouces.

21. **D09-3074 / 1211, rue Rodrigue / Habitations des Vignobles inc.**  
**Lot 3 969 673 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 12 janvier 2010.

22. **D09-3095 / 508, rue Léveillé / Dany Cloutier**  
**Lot 2 915 889 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal autorise le projet de remplacement de fenêtres présenté au dossier, déposé par le demandeur en date du 18 janvier 2010.

23. **D10-0039 / 710, côte de Terrebonne / Réjean Joly**  
**Lot 2 921 430 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition d'abattage de six arbres en cour arrière, telle que déposée par le demandeur en date du 25 janvier 2010.

**24. D10-0025 / 1365, Grande Allée / International Néon  
Lot 4 288 545 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour un bâtiment commercial :

- le plan concept d'affichage mural du commerce Métro Marché Leblanc;
- le plan concept d'affichage mural pour les locaux adjacents au Métro;
- la relocalisation de l'affichage mural existant de la Caisse Desjardins;
- le plan concept de l'affichage sur pylône, conditionnellement au retrait de la deuxième enseigne sur pylône située à l'est de la propriété;
- le plan concept d'affichage directionnel, conditionnellement au retrait des enseignes F2 et F3,

le tout tel que présenté au devis réalisé par International Néon en date du 25 janvier 2010, sous réserve des conditions décrites ci-dessus.

**25. D10-0031 / 3031, boulevard de la Pinière / Sauvé Poirier Architectes  
Lot 4 314 620 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte, pour la construction d'un bâtiment, la proposition d'implantation et d'aménagements paysagers ainsi que les plans d'élévations réalisés par Sauvé Poirier Architectes, datés du 27 janvier 2010, excluant le concept d'affichage présenté, conditionnellement à l'absence de stationnement sur la rue et/ou dans la zone-tampon ou aires d'isolement projetés.

**26. D09-2756 / montée des Pionniers / Immeubles Centre Lachenaie inc.  
Lots 2 888 375, 2 888 376, 3 535 808 et 3 535 809 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le projet de lotissement sous réserve de modification du cadre d'aménagement projeté dont les conditions sont les suivantes :

- assurer un lien plus structurant et paysager vers le coin intérieur du Ruisseau de Feu;
- assurer un aménagement paysager plus imposant le long du Ruisseau de Feu;
- évaluer la pertinence et le besoin des cases de stationnement proposées;
- fournir les garanties nécessaires par le futur propriétaire de la mise en œuvre des aménagements d'ensemble pour le site.

**27. D09-3110 / 280, rue de Briançon / Construction Voyer inc.  
Lot 4 271 651 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 18 janvier 2010.

**28. D09-3157 / 8, croissant des Champs / Éric Portelance  
Lot 3 616 941 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 12 janvier 2010.

**29. D10-0001 / 668, avenue des Grands-Prés / Le Groupe Selona  
Lot 3 895 712 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, tel que soumis par le demandeur en date du 12 janvier 2010.

**30. D10-0090 / 1610, rue Guillemette / Jean-Marc Gaudet  
Lot 1 891 956 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction esquissé par M. Gilles Gadoury, ing., daté du 27 janvier 2010, pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée.

**31. D09-3047 / 4960, rue du Jalon / Martin St-Louis  
Lot 1 890 218 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le croquis soumis par le demandeur, daté du 18 janvier 2010, pour la construction d'un garage isolé.

**32. D09-3019 / 6350, rue Marie-Claude / Benoit Cloutier  
Lot 1 886 703 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte la proposition soumise par le demandeur en date du 27 novembre 2009 pour la démolition d'une maison mobile sans fondation et le plan de construction réalisé par Maisons Usinées Côté, daté du 25 janvier 2010, pour la construction d'une habitation « uniplex », conditionnellement à l'aménagement d'une seule entrée charretière commune aux deux logements.

**33. D09-3115 / 236, rue Paul-Émile / Sylvain Larocque  
Lots 3 985 075, 3 985 074 et 3 985 080 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan de construction démontrant une habitation unifamiliale isolée, produit par Lalancette architecture en date du 14 janvier 2010.

**34. D09-3039 / 424, rue du Rhône / Denis Poulin  
Lot 2 914 631 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan réalisé par Dessin DB, daté du 21 janvier 2010, pour un agrandissement résidentiel visant l'ajout d'un étage.

**35. D09-2909 / 2280, rue Sébastien / Construction Macx inc.  
Lot 1 886 742 du cadastre du Québec**

**QUE** le Conseil municipal accepte le plan d'architecture déposé par le demandeur, daté du 27 janvier 2010, pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée, conditionnellement au dépôt et à la validation d'une proposition bonifiée à l'égard du traitement de l'élévation avant secondaire.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 066-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc**

**APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin**

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2010-38-REC du Comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Cécile-Fiset, à l'intersection de la rue de la Saulaie ;
- Installation de panneaux « interdiction de stationnement » sur le chemin Comtois, entre le chemin Gascon et le boulevard des Plateaux des deux (2) côtés ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue de l'Écot, à l'intersection de la rue de l'Épervier ;
- Ajout de lignage pour une seconde traverse au nord du croissant des Bouleaux ;
- Installation de panneaux « défense d'arrêter » entre les deux (2) traverses, à l'intersection du croissant des Bouleaux et de la rue Prévert ;
- Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Charbonneau, à l'intersection de la rue de Sardaigne.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : 067-02-2010**

**PROPOSÉ PAR : Paul Asselin**

**APPUYÉ PAR : Marc Campagna**

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉ**

---

Maire

---

Greffier

---